
**Procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif
tenue le mercredi 19 octobre 2022 à 9 h
salle Peter-McGill, hôtel de ville**

PRÉSENCES :

Mme Dominique Ollivier, Présidente du comité exécutif
Mme Caroline Bourgeois, Vice-présidente du comité exécutif
M. Benoit Dorais, Vice-président du comité exécutif
Mme Ericka Alneus, Membre du comité exécutif
M. Robert Beaudry, Membre du comité exécutif
Mme Josefina Blanco, Membre du comité exécutif
M. Éric Alan Caldwell, Membre du comité exécutif
Mme Marie-Andrée Mauger, Membre du comité exécutif
Mme Sophie Mauzerolle, Membre du comité exécutif
Mme Magda Popeanu, Membre du comité exécutif
M. Luc Rabouin, Membre du comité exécutif
Mme Émilie Thuillier, Membre du comité exécutif
M. Alain Vaillancourt, Membre du comité exécutif
Mme Maja Vodanovic, Membre du comité exécutif

ABSENCE :

Mme Valérie Plante, Mairesse

AUTRES PRÉSENCES :

M. Mathieu Legault, Chef de division - soutien aux instances
Me Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
M. Alain Dufort, Directeur général par intérim
M. Claude Carrette, Directeur général adjoint - Mobilité et attractivité
M. Philippe Krivicky, Directeur général adjoint - Économie et rayonnement de la métropole
Mme Marianne Giguère, Conseillère associée
Mme Despina Sourias, Conseillère associée
M. Alex Norris, Leader de la majorité

Cette séance du comité exécutif est tenue conformément au règlement intérieur de la Ville sur la fixation des séances ordinaires du comité exécutif.

CE22 1692

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif du 19 octobre 2022 en y retirant le point 20.029.

Adopté à l'unanimité.

10.001

CE22 1693

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.002

CE22 1694

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

d'adopter l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

10.003

CE22 1695

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire la firme Keyrus Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de soutien et de maintenance du logiciel Qlik Sense, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 580 967,19 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19531;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Keyrus Canada inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.001 1225035001

CE22 1696

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 48 080,30 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour les espaces publics du MEM - Centre des mémoires montréalaises, dans le cadre du contrat accordé à l'Atelier La Boutique (CM21 0937), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 009 688,34 \$ à 1 057 768,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 080,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.002 1223673002

CE22 1697

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour la production et la réalisation de contenus multimédias, audiovisuels et d'interactifs numériques pour les espaces publics et l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises dans le cadre du contrat accordé à Halo Création™ Studio Plasma inc. (CM21 0961) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 093 983,62 \$, à 1 174 466,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.003 1223673001

CE22 1698

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Entretien Mana inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les lots 1,2 et 3, les contrats pour une période de 32 mois, pour la fourniture d'un service d'entretien ménager pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19462;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Entretien Mana inc.	LOT 1	263 036,93 \$
Entretien Mana inc.	LOT 2	256 714,40 \$
Entretien Mana inc.	LOT 3	339 590,16 \$

- 2- d'accorder Opsis gestion d'infrastructures inc., Entretien Mana inc. et Service d'entretien Alphanet inc., plus bas soumissionnaires conformes pour chacun des lots ci-dessous, les contrats pour une période de 36 mois, pour la fourniture d'un service d'entretien ménager pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19462;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Opsis gestion d'infrastructures inc.	LOT 4	295 718,86 \$
Entretien Mana inc.	LOT 5	139 819,14 \$
Service d'entretien Alphanet inc.	LOT 7	285 889,36 \$

- 3- d'autoriser une dépense de 158 076,89 \$ taxes incluses, à titre de budget de contingences (lot 1 : 26 303,69 \$, lot 2 : 25 671,44 \$, lot 3 : 33 959,02 \$, lot 4 : 29 571,89 \$, lot 5 : 13 981,91 \$, lot 7 : 28 588,94 \$);
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.004 1227157016

CE22 1699

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Demix Agrégats, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des abrasifs d'hiver pour une somme maximale de 2 556 020,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19390;
- 3- d'autoriser une dépense de 383 403,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Agrégats, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées Kirkland et Westmount, et ce, au rythme des besoins à combler;

Adopté à l'unanimité.

20.005 1226987001

CE22 1700

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois par lesquelles Bell Canada, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes (Analogique, Numérique et IP) pour répondre aux besoins de communication de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 13 437 782,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19277 :

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
Bell Canada	Lot 1	5 306 826,57 \$
Bell Canada	Lot 2	8 130 956,17 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.006 1227429001

CE22 1701

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Kemira Water Solutions Canada Inc, ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots 1, 2 et 3, pour une période de 25 mois et demi, les commandes pour la fourniture de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, pour une somme maximale de 44 732 748,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19382;

<u>Lots</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Lot 1	Sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	26 694 895,50 \$
Lot 2	Chlorure ferrique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	14 479 951,50 \$
Lot 3	Sulfate d'aluminium pour les usines d'eau potable	3 557 901,38 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada Inc.;
- 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.007 1227482021

CE22 1702

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder à Atelier Laboutique inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de services d'ébénisterie artisanale dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal (lot L1211), au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 369 436,52 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19464;
- 2- d'autoriser une dépense de 92 359,13 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.008 1229057005

CE22 1703

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 20 264 213,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Degremont Itée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 107 749 300,95 \$, taxes incluses, à 128 013 514,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'avenant n° 2 au contrat 12-12107 afin de permettre principalement le paiement complet des cinq destructeurs d'ozone et six débrumiseurs supplémentaires, la prolongation de l'entreposage des équipements, l'ajustement de certains délais de livraison d'équipements, de services d'accompagnement technique, d'entretien et de garanties;
- 3- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau, à signer ledit avenant n° 2 pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.009 1227482026

CE22 1704

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Sainte-Catherine par chemisage entre les rues de Bleury et Saint-Dominique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 090 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22035-191308-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 313 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.010 1227482028

CE22 1705

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction CBP inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la démolition et la décontamination pour le futur centre d'appels transitoire principal du 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 455 788,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15837;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 242 041,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 560 510,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction CBP inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.011 1228141003

CE22 1706

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'accorder un soutien financier de 245 000 \$, à PME MTL Grand Sud-Ouest afin de mettre en œuvre la stratégie de déploiement et de rayonnement du Canal Lachine 4.0;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.012 1228031002

CE22 1707

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Fiducie Desjardins inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 622 487,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19486;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.013 1224164002

CE22 1708

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, GHD Consultants ltée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis d'exécution et l'assistance technique pendant les travaux d'aménagement du lien de transport actif et collectif de l'Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 870 118,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19375;
- 3- d'autoriser une dépenses de 580 517,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GHD Consultants Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.014 1227211018

CE22 1709

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à l'équipe formée par Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc. et Petropoulos Bomis & associés inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis (lot 1), pour une période de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 375 963,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19299;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, soit l'équipe formée par Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis & associés inc., ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (lot 2), pour une période de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 015 396,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19299;
- 4- d'autoriser une dépense totale de 508 704,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 206 394,50 \$ et Lot 2 : 302 309,52 \$);
- 5- d'autoriser une dépense totale de 312 005,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences (Lot 1 : 126 588,62 \$ et Lot 2 : 185 416,50 \$);
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de l'équipe formée par Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. (Lot 1) et de l'équipe formée par Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis & associés inc. (Lot 2);
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.015 1228516003

CE22 1710

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 455 209,10 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 455 209,10 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.016 1229317002

CE22 1711

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver le projet de protocole d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle en Eau Potable (CIEP), pour une période de cinq ans et un mois, commençant rétroactivement le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

20.017 1207100003

CE22 1712

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'approuver une entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'entretien du boulevard Pie-IX, incluant la voie réservée et les abris SRB, à la suite de la mise en opération du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX).

Adopté à l'unanimité.

20.018 1227231076

CE22 1713

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relative à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.019 1227596001

CE22 1714

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.020 1227596003

CE22 1715

Il est

RÉSOLU :

d'accorder à Hydro-Québec des droits d'occupation du domaine public, en vertu de l'annexe A de l'entente de partenariat entre la Ville de Montréal et Hydro-Québec (CM19 0061), pour le déploiement de bornes de recharge rapide pour véhicules électriques, sur le territoire des arrondissements suivants :

- Ahuntsic-Cartierville : Stationnement municipal situé au 8810, avenue Christophe-Colomb, lots 3 709 544 et 2 698 457 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (cinq bornes de recharge à courant continu);
- Outremont : Stationnement municipal situé au 139, avenue Querbes, lots 1 350 956, 1 513 169 et 1 553 383 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (une borne de recharge à courant continu);
- Saint-Laurent : Stationnement municipal situé au 812, rue Ouimet, lots 2 190 773 et 2 190 808 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (six bornes de recharge à courant continu);
- Saint-Léonard : Stationnement adjacent à l'aréna Roberto-Luongo situé au 7755, rue Colbert, lot 1 126 032 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (cinq bornes de recharge à courant continu);
- Verdun : Stationnement municipal situé au 282, rue Elgar, lots 1 859 919 et 4 163 930 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal (cinq bornes de recharge à courant continu).

Adopté à l'unanimité.

20.021 1228848023

CE22 1716

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'approuver la convention de prêt d'installation entre la Ville de Montréal et ICLEI - Local governments for sustainability (management) inc. pour la période 2022-2025;
- 2- de fournir deux espaces de bureau afin d'accueillir à nouveau l'équipe québécoise d'ICLEI Canada entre 2022 et 2025 et soutenir leurs travaux en matière d'adaptation aux changements climatiques au Québec, notamment dans la région métropolitaine de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.022 1228761001

CE22 1717

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensembles immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale.

Adopté à l'unanimité.

20.023 1229531003

CE22 1718

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier totalisant la somme de 269 120 \$ aux organismes ci-après désignés, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 et selon le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

Organismes	Montant annuel
Association de badminton de la région de Montréal inc.	1 000 \$
Association montréalaise d'haltérophilie et d'entraînement de la force sportive	1 000 \$
Association régionale de rugby de Montréal	1 000 \$
Association régionale d'athlétisme Montréal-Concordia	3 240 \$
Association régionale de tir à l'arc de Montréal	5 550 \$
Association régionale de gymnastique de Montréal-Concordia inc.	13 860 \$
Association des sports de balle à Montréal (1991) inc.	91 500 \$
Association régionale de soccer Concordia. inc.	109 140 \$
Tennis Montréal inc.	23 090 \$
Ultimate Grand Montréal	1 000 \$
Association régionale de Kin-Ball de Montréal	1 000 \$
Association régionale de ringuette de Montréal	15 240 \$
Association régionale de patinage de vitesse de Montréal	2 500 \$

- 2- d'approuver les projets de conventions – contribution – culture, sports, loisirs entre la Ville de Montréal et ces organismes, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financiers ;

- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier de 234 000 \$ à Hockey Québec - Région de Montréal, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- 2- d'approuver le projet de convention – contribution – culture, sports, loisirs entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.024 1229271001

CE22 1719

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier de 35 000 \$ au Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal (Direction régionale de santé publique de Montréal) pour la campagne de marketing social « Pas d'ainé-es, pas de communauté » du plan d'impact collectif Réseau Résilience Aîné-es Montréal, dans le cadre du budget du Service de la diversité et de l'inclusion sociale;
- 2- d'approuver un projet de convention de contribution financière entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.025 1229591003

CE22 1720

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'accorder un soutien financier non récurrent de 25 000 \$ à l'Association des restaurateurs de rue du Québec afin de soutenir leurs initiatives concernant la relance du secteur de la cuisine de rue;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.026 1228298001

CE22 1721

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

- 1- d'accorder un soutien financier pouvant aller de 4,6 M\$ à 12,6 M\$ d'ici 2028 à la Société d'habitation et de développement de Montréal en appui à la demande Approche portefeuille au Fonds national de co-investissement pour le logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.027 1228146003

CE22 1722

Il est

RÉSOLU :

d'approuver un projet d'addenda 1 à la convention de collaboration intervenue entre la Ville de Montréal et l'École de technologie supérieure (ÉTS) (CE20 1331), afin d'obtenir de l'expertise de pointe en recherche et en analyse.

Adopté à l'unanimité.

20.028 1228693002

CE22 1723

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fiduciaires pour le compte du Fonds de placement immobilier Cominar, pour la période du 7 novembre au 28 décembre 2022, des locaux dans l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, d'une superficie d'environ 7 432 mètres carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 267 604,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.030 1226025012

CE22 1724

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le contrat de groupe entre la Ville de Montréal et l'hôtel DoubleTree par Hilton Montréal pour la location de chambres et de salles requises dans le cadre de la sécurisation de l'événement « 15^e Conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies », pour la période du 4 au 20 décembre 2022;

- 2- de ratifier la signature du contrat de groupe par l'inspecteur-chef Sébastien de Montigny à cet effet;
- 3- d'autoriser à cet effet une dépense maximale de 237 046,26 \$, taxes incluses;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.031 1222610004

CE22 1725

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.001 1218927016

CE22 1726

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

- 1- d'approuver le Rapport d'activités mis à jour au 31 mars 2021 relatif au Fonds de développement des territoires (FDT);
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
- 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

30.002 1218927015

CE22 1727

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du deuxième appel du projet du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.003 1228489006

CE22 1728

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique portant sur la *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*.

Adopté à l'unanimité.

30.004 1223983001

CE22 1729

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Considérant le paragraphe h) de l'article 4 des lettres patentes de la Société d'habitation et de développement de Montréal;

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à consentir une garantie hypothécaire immobilière de premier rang au montant de 69 000 000 \$, plus l'hypothèque additionnelle de 20 %, grevant sur les immeubles identifiés à l'annexe J de la convention de crédit à intervenir entre la SHDM et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), conformément aux termes et conditions de ladite convention de crédit;

- 2- d'autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) à consentir une garantie hypothécaire mobilière de premier rang au montant de 69 000 000 \$, plus l'hypothèque additionnelle de 20 %, grevant sur les biens meubles présents et à venir, corporels et incorporels, situés, placés ou utilisés principalement pour des immeubles identifiés à l'annexe J de la convention de crédit à intervenir entre la SHDM et la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), ainsi que sur tous les contrats et créances en lien avec le programme de réparation, conformément aux termes et conditions de ladite convention de crédit.

Adopté à l'unanimité.

30.005 1220845005

CE22 1730

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 3 645,04 \$ relative au déplacement de Mme Caroline Bourgeois, vice-présidente du comité exécutif, responsable des grands parcs, du Mont-Royal, des sports et des loisirs, d'Espace pour la vie, du parc Jean-Drapeau et de l'Est de Montréal, du 22 au 29 octobre 2022, à Lausanne et St-Moritz (Suisse), pour participer à la Rencontre annuelle de l'Union Mondiale des Villes Olympiques et au « Smart Cities & Sport Summit »;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.006 1220843004

CE22 1731

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 771,35 \$ relative au déplacement de Mme Ericka Alneus, membre du comité exécutif, dans le cadre du Forum 2022 de l'organisme Les Arts et la Ville, qui aura lieu à Lac-Mégantic les 20 et 21 octobre 2022;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.007 1220771001

CE22 1732

Vu la résolution CA22 08 0436 du conseil d'arrondissement de Saint-Laurent en date du 4 octobre 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville, volet budget de fonctionnement, en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement, de l'aide financière de 999 610,98 \$ provenant du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du « Programme de restauration et de création de milieux humides et hydriques volet 2 »;
- 2- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.008 1225115004

CE22 1733

Vu la résolution CA22 210186 du conseil d'arrondissement de Verdun en date du 6 septembre 2022;

Il est

RÉSOLU :

- 1- de modifier le budget de la Ville de Montréal en conformité avec l'article 144 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, chapitre c-11.4) afin de tenir compte de la réception, par l'arrondissement de Verdun, d'une subvention de 4 500 \$, non taxable, provenant du Programme de soutien aux activités sportives et de loisirs nautiques 2022 de l'organisme Sport et Loisir de l'Île de Montréal (SLIM) et devant être versée à l'organisme NAVI Espace Nautique pour la tenue de l'événement « Prêts gratuit de kayak et de planche à pagaie »;
- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses équivalent à cette somme à la Direction de la culture, des sports, des loisirs et de développement social de l'arrondissement de Verdun;
- 3- d'imputer cette somme conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.009 1225163003

CE22 1734

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'approuver le dépôt du rapport final attestant la réalisation des travaux d'aménagement du passage à niveau Ogilvy (projet MIL Montréal), dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Adopté à l'unanimité.

30.010 1229657003

CE22 1735

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2023-2025 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Adopté à l'unanimité.

30.011 1223843004

CE22 1736

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser le règlement hors cour pour la somme de 300 000 \$ en capital, intérêts et frais d'une action intentée par Intact compagnie d'assurance, L'Unique compagnie d'assurances générales et Promutuel réassurance contre la Ville de Montréal pour des dommages matériels;
- 2- d'autoriser le Service des finances à émettre et à transmettre à M^e Charlotte Richer Lebeuf du Service des affaires juridiques - division Responsabilité, le chèque suivant :
 - le paiement du montant de 300 000 \$ en capital, intérêts et frais, sans admission de responsabilité, à l'ordre de Casavant Bédard en fidéicommiss.
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.012 1226250006

CE22 1737

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de mettre fin à l'application des modalités prévues à la « Politique de cession des terrains municipaux pour la réalisation de logements sociaux et communautaires », associée à l'Opération 5 000 logements pour tout immeuble acquis par la Ville dont le transfert est inscrit au registre foncier après le 19 octobre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.013 1229174005

CE22 1738

Il est

RÉSOLU :

- 1- d'autoriser une dépense estimée à 4 433,44 \$ relative au déplacement de M. Luc Rabouin, membre du comité exécutif, responsable du développement économique et commercial, du savoir, de l'innovation et du design, du 22 au 31 octobre 2022, à Bordeaux, Toulouse et Paris (France), dans le cadre d'une mission économique;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

30.014 1220843007

CE22 1739

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (261 289 086,04 \$)

Adopté à l'unanimité.

30.015 1223894003

CE22 1740

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil d'agglomération :

d'autoriser un virement budgétaire de 850 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal pour couvrir les dépenses non admissibles aux remboursements du gouvernement fédéral pour les phases de déploiement et de démobilisation ainsi que pour pallier aux dépenses imprévues en sécurisation relatives aux événements entourant la venue de la COP15 qui se tiendra en décembre 2022.

Adopté à l'unanimité.

30.016 1224974006

CE22 1741

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal la projection des résultats de l'exercice 2022 en date du 31 août 2022 - Volet municipal;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2022 comparé avec le 31 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.017 1226254002

CE22 1742

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

- 1- de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération la projection des résultats de l'exercice 2022 en date du 31 août 2022 - Volet agglomération;
- 2- de déposer à la prochaine assemblée du conseil d'agglomération l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2022 comparé avec le 31 août 2021.

Adopté à l'unanimité.

30.018 1226254003

CE22 1743

Il est

RÉSOLU :

d'édicter, en vertu de l'article 18 du Règlement sur les services de collecte (16-049), les ordonnances suivantes, jointes au présent dossier décisionnel, modifiant les ordonnances sur les services de collecte sur le territoire des 10 arrondissements ci-dessous :

- Anjou : ordonnance numéro 2-4
- L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève : ordonnance numéro 4-3
- Lachine : ordonnance numéro 5-3
- Le Sud-Ouest : ordonnance numéro 7-5
- Mercier–Hochelaga-Maisonneuve : ordonnance numéro 8-9
- Montréal-Nord : ordonnance numéro 9-2
- Outremont : ordonnance numéro 10-3
- Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles : ordonnance numéro 13-2
- Verdun : ordonnance numéro 17-4
- Ville-Marie : ordonnance numéro 18-5.

Adopté à l'unanimité.

40.001 1229406002

CE22 1744

Il est

RÉSOLU :

d'inscrire à l'ordre du jour du conseil municipal, pour avis de motion et dépôt, le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », et d'en recommander l'adoption à une séance subséquente.

Adopté à l'unanimité.

40.002 1228733003

CE22 1745

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

d'adopter, avec changements, le second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria » sujet, conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

Adopté à l'unanimité.

40.003 1217400001

CE22 1746

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer le parc de Taishan, situé dans l'arrondissement de LaSalle et constitué du lot 5 536 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Adopté à l'unanimité.

40.004 1214521016

CE22 1747

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de renommer « rue Marie-Louise-Ricard » la rue Brazeau située sur le lot 2 162 398 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Adopté à l'unanimité.

40.005 1214521014

CE22 1748

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Ursule-Laciseray » la nouvelle rue rattachée au chemin du Bord-du-Lac constituée du lot numéro 6 406 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève.

Adopté à l'unanimité.

40.006 1224521002

CE22 1749

Il est

RÉSOLU :

de recommander au conseil municipal :

de nommer « rue Suzanne-Coallier », la rue rattachée au boulevard Marcel-Laurin, au nord de la voie ferrée du Canadien National et située sur le lot 6 360 542 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Adopté à l'unanimité.

40.007 1229026005

CE22 1750

L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos.

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le rapport-synthèse de la décennie 2011-2020 de la Stratégie montréalaise de l'eau intitulé « 2011-2020, la prise en mains progressive par Montréal de sa gestion de l'eau ».

Adopté à l'unanimité.

60.001 1228020001

CE22 1751

Il est

RÉSOLU :

de déposer à la prochaine assemblée du conseil municipal et du conseil d'agglomération le Rapport détaillé sur l'état d'urgence local déclaré pour l'agglomération de Montréal dans le cadre de la pandémie COVID-19 (rapport d'événement), sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022, conformément à l'article 52 de la *Loi sur la sécurité civile*.

Adopté à l'unanimité.

60.002 1226116002

Levée de la séance à 11 h 24

70.001

Les résolutions CE22 1692 à CE22 1751 consignées dans ce procès-verbal sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

Dominique Ollivier
Présidente du comité exécutif

Emmanuel Tani-Moore
Greffier de la Ville